

[illegible]

**SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CRÉDIT
AUTOMOBILE, S.A.
SAFCA**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2000

CERTIFICATION DU MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES
AU COURS DE L'EXERCICE DE DOUZE MOIS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

N'DABIAN KROAH-BILÉ
01 BP 202
Abidjan 01

ERNST & YOUNG - CCCA
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CRÉDIT AUTOMOBILE, S.A.
SAFCA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2000

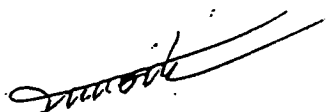
CERTIFICATION DU MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES
AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES AU COURS
DE L'EXERCICE DE DOUZE MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

FCFA 382.212.155

Nous soussignés, ERNST & YOUNG - CCCA et Bernard N'Dabian Kroah Bilé, commissaires aux comptes de la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) certifions exact, en application des dispositions de l'article 525 Alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA, le montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées qui nous a été indiqué par la Direction Générale et qui s'élève à FCFA 382.212.155.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG - CCCA



N'Dabian Kroah-Bilé



Christian Marmignon
Associé

Le 28 février 2000

ORIGINAL

SAFCA, S.A.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

N'DABIAN KROAH BILÉ

01 BP 202

Abidjan 01

ERNST & YOUNG -

5, avenue Marchand

01 BP 2715 - Abidjan

S.A. au capital de FCFA 12.000.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

SAFCA, S.A.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

- **Convention de prêt entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Octroi d'un prêt de FCFA 300 millions à la STOCA pour le financement partiel de ses activités de vente à crédit.

Modalités : Cet prêt est rémunéré au taux de 7 % l'an hors taxes et remboursable en principal par semestrialités constantes sur une durée de deux (2) ans à compter du 23 février 1999, date de la mise à disposition des fonds. Les intérêts facturés pour cet exercice s'élèvent à FCFA 10,5 millions.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 2 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 3
- Formation, assistance : FCFA 3
- Développements spécifiques : FCFA 3

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à 2 millions.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SA SOGACA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI et Monsieur Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non transférable d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et de sa maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle de maintenance est de FCFA 12 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 3
- Formation, assistance : FCFA 3
- Développements spécifiques : FCFA 3

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à 12 millions.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOCCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI et Monsieur Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation, et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle au titre de la maintenance du progiciel s'élève à FCFA 12 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Les prestations facturées par SAFCA à SOCCA pour cet exercice s'élèvent à FCFA 12 millions.

- **Convention de mise à disposition de locaux entre SAFCA et SICR**

Administrateur concerné : Monsieur Diawar Diack, représentant de la SAFCA au conseil d'administration de la SICR.

- **Convention d'assistance comptable entre SAFCA et SICR**

Administrateur concerné : Monsieur Diawar Diack, représentant de la SAFCA au conseil d'administration de la SICR.

Nature et objet : Mise à la disposition de SICR du personnel comptable et de l'outil informatique pour la tenue de la comptabilité générale.

Modalités : En contrepartie de sa prestation, la SAFCA perçoit une rémunération annuelle de FCFA 1.250.000 toutes taxes comprises.

- **Participation de SAFCA aux frais du GIEFCA en tant que membre du GIE**

Administrateur concerné : Monsieur Guyon, administrateur commun.

Nature et objet : Le GIEFCA, conformément à ses statuts, facture à la SAFCA outre des frais spécifiques correspondant à des prestations, une partie de ses frais de gestion proportionnellement à la quote-part de SAFCA dans son budget de fonctionnement.

Modalités : À ce titre, le GIEFCA a facturé FCFA 119 millions à la SAFCA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

- **Convention de répartition des frais communs entre SAFCA et SAFBAIL**

Administrateurs concernés : - Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs de la SAFCA et de SAFBAIL.
- PREMOTO, COMAFRIQUE, DOMAFI et PEYRISS administrateurs communs.

Nature et objet

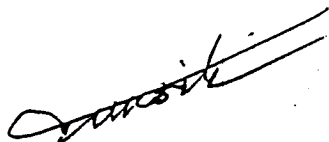
- : Refacturation des frais communs supportés par la SAFCA à la SAFBAIL en fonction du nombre de dossiers gérés et de l'encours financier de fin de mois selon une formule de calcul figurant dans une convention écrite signée par les deux sociétés. Cette convention a été aménagée pour tenir compte désormais des frais informatiques suite au rachat par la SAFCA des logiciels FINOR de la SAFBAIL.

Modalités

- : Les prestations facturées par SAFCA à SAFBAIL pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 s'élèvent à FCFA 580 millions toutes taxes comprises.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG - CCCA



N'Dabian Kroah Bilé



Christian Marmignon
Associé

Le 28 février 2000



1, Rue des Carrossiers - 04 B.P. 27 Abidjan 04 - R.C.I. - Tél. 21 24 91 77 - Fax : 21 35 77 90 - Tél

N/Ref. : 57/SAF/2000 - DG/DD/of

Abidjan, le 20 Mars 2000

V/Ref.

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Ordinaire de votre Société, statuant sur les comptes du quarante troisième exercice social se tiendra à Abidjan :

Le MARDI 11 AVRIL 2000 à 10 Heures Précises

dans la Salle de Conférence de la Chambre de Commerce au Plateau

Ordre du jour :

- 1°) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration
- 2°) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes
- 3°) Examen et approbation du Bilan et Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999
- Affectation des résultats - Distribution des dividendes
- 4°) Quitus de leur gestion aux Administrateurs
- 5°) Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- 6°) Questions diverses

Nous vous serions reconnaissants de désigner la personne qui vous représentera à l'Assemblée, de nous la faire connaître et de lui établir le pouvoir nécessaire qu'elle nous remette en début de séance.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à votre disposition au siège de la Société.

Vous en remerciant par avance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Directeur Général

DIACK DIAWAR

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE

Société Anonyme au Capital de 1 000 000 000 F. C.F.A.

N'DABIAN KROAH BILÉ

01 BP 202

Abidjan 01

ERNST & YOUNG - CCCA

5, avenue Marchand

01 BP 2715 - Abidjan 01

S.A. au capital de FCFA 12.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

SAFCA, S.A.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation bancaire,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession à l'exception du point décrit au paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Les difficultés informatiques rencontrées par une grande banque de la place, suite au changement de son système informatique en août 1999, a entraîné de sérieuses perturbations dans le traitement des remises d'effets à l'encaissement effectuées par la SAFCA. En conséquence, la SAFCA n'a pas été en mesure de comptabiliser et de suivre de manière fiable les opérations domiciliées sur cette banque entre août et décembre 1999. Il en résulte aussi que nous n'avons pas pu vérifier la réalité et l'exhaustivité de ces opérations, ni le dénouement des nombreux suspens relatifs à des impayés figurant sur le rapprochement bancaire au 31 décembre 1999.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables appliqués en Côte d'Ivoire et décrits en annexe.

II. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation bancaire.

Nous devons porter à votre attention les informations suivantes :

- Le ratio de structure du portefeuille de l'établissement est de 1,22 % au 31 décembre 1999 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Les crédits ayant bénéficié d'un accord de classement représentent un encours total de FCFA 290,7 millions au 31 décembre 1999. Il convient de noter que le ratio de structure du portefeuille des autres banques ivoiriennes est comparable à celui de la SAFCA, et que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.
- En raison du manque de ressources à moyen et long terme pour les établissements privés sur le marché financier, le coefficient de liquidité de l'établissement calculé au 31 décembre 1999 est de 44,47 % alors que le minimum réglementaire est de 60 %.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur le respect par la SAFCA des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 1999.

ORIGINAL

SAFCA, S.A.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

N'DABIAN KROAH BILÉ
01 BP 202
Abidjan 01

ERNST & YOUNG - CCC
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

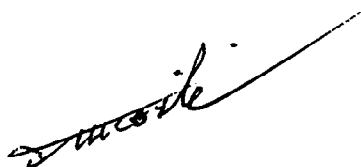
III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels de informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG - CCCA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N'Dabian Kroah Bilé', written diagonally across the page.

N'Dabian Kroah Bilé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Marmignon', written diagonally across the page.

Christian Marmignon
Associé

Le 28 février 2000

BILANS ET HORS BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

BILAN (DEC 2800)

	31/12/1998	31/12/1999
ACTIF		
Caisses	9	18
Créances Interbancaires	789	497
Créances sur la Clientèle	23.223	24.262
Immobilisations Financières	2.242	2.108
Immobilisations Incorporelles et Corporelles	884	811
Autres Actifs	322	1.541
Comptes d'ordre et divers	22	19
Total	27.491	29.256
PASSIF		
Dettes Interbancaires	14.591	16.191
Dettes à l'égard de la clientèle	25	92
Dettes représentées par un titre	5.500	5.500
Autres passifs	642	757
Comptes d'ordre et divers	376	219
Provisions pour risques et charges	304	348
Fonds pour risques bancaires généraux	1.000	1.000
Capital	1.000	1.000
Réserves	3.314	3.514
Ecarts de réévaluation	76	76
Report à nouveau	58	162
Résultat net de l'exercice	605	397
Total	27.491	29.256

HORS BILAN (DEC 2800)

31/12/1998

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements de financement	3.364
Engagements de garantie	-
Engagements sur titres	-
Total	3.364

ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements de financement	-
Engagements de garantie	-
Engagements sur titres	-
Total	-

COMPTES DE RÉSULTAT RÉSUMÉS ET COMPARÉS (DEC 2880)

(en millions de FCFA)

Exercice 1998

Exercice 1999

CHARGES

Intérêts et charges assimilées	1.591	1.689
Frais généraux d'exploitation	1.569	1.894
Dotations aux amortissements	196	229
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	506	453
Charges exceptionnelles	210	64
Pertes sur exercices antérieurs	24	31
Impôt sur le bénéfice	362	275
Bénéfice net	605	397
Total	5.063	5.032

PRODUITS

Intérêts et produits assimilés	4.281	4.367
Produits divers d'exploitation bancaire	78	100
Produits généraux d'exploitation	461	540
Produits exceptionnels	8	9
Profits sur exercices antérieurs	235	16
Total	5.063	5.032

BILAN

DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SAFCA

M 1 999 12 31 A0001 W ACO 1 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
A10	CAISSE	9	18
A02	CREANCES INTERBANCAIRES	789	497
A03	-A vue	789	497
A04	.Banques Centrales	766	427
A05	.Trésor Public, CCP	1	1
A07	.Autres établissements de crédit	22	69
A08	- A terme	0	0
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	23 223	24 262
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux	0	0
B11	.Crédits de campagne	0	0
B12	.Crédits ordinaires	0	0
B2A	-Autres concours à la clientèle	23 223	24 262
B2C	.Crédits de campagne	0	0
B2G	.Crédits ordinaires	23 223	24 262
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs	0	0
B50	-Affacturage	0	0
C10	TITRES DE PLACEMENT	0	0
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 242	2 108
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	186
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	884	625
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
C20	AUTRES ACTIFS	322	1 541
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	22	19
E90	TOTAL DE L'ACTIF	27 491	29 256

BILAN

DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SAFCA

M 1 999 12 31 A0001 W ACO I 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
F02	DETTES INTERBANCAIRES	14 591	16 191
F03	-A vue	1 793	1 832
F05	. Trésor Public , CCP	0	0
F07	. Autres établissements de crédit	1 793	1 832
F08	- A terme	12 798	14 359
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	25	92
G03	-Comptes d'épargne à vue	0	0
G04	-Comptes d'épargne à terme	0	0
G05	-Bons de caisse	0	0
G06	-Autres dettes à vue	0	0
G07	-Autres dettes à terme	25	92
H30	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	5 500	5 500
H35	AUTRES PASSIFS	642	757
H6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	376	219
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	304	348
L35	PROVISIONS REGLEMENTÉES	0	0
L10	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
L45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 000	1 000
L60	CAPITAL	1 000	1 000
L50	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	0	0
L55	RESERVES	3 314	3 514
L59	ECARTS DE REEVALUATION	76	76
L70	REPORT A NOUVEAU (+/-)	58	162
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	605	397
L90	TOTAL DU PASSIF	27 491	29 256

BILAN

DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SAFCA

M 1 999 12 31 A0001 W ACO I 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

CODES POSTES	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1A	En faveur d'établissements de crédit	0	
N1J	En faveur de la clientèle	3 364	3 0
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2A	D'ordre d'établissements de crédit	0	
A08	D'ordre de la clientèle	0	
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	
	ENGAGEMENTS RECUS		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS		
N1H	Reçus d'établissements de crédit	0	
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2H	Reçus d'établissements de crédit	0	
N2M	Reçus de la clientèle	0	
N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	

COMPTE DE RESULTAT

DEC 2880

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT :

SAFCA

M 1999 12 31 A0001 W ACO 01 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 591	1
R03	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	1 118	1
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	0	
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	473	
R05	-Autres intérêts et charges assimilées	0	
R5E	CHARGES SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	
R06	COMMISSIONS	0	
R4A	-CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	
R4C	-Charges sur titres de placement	0	
R6A	-Charges sur opérations de change	0	
R6F	-Charges sur opérations de hors bilan	0	
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES	0	
R8J	STOCKS VENDUS	0	
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	1 569	1
S02	-Frais de personnel	822	1
S05	-Autres frais généraux	747	
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVIS. SUR IMMOBILISATIONS	196	
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	506	
T01	EXCEDENT DES DOTAT° SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	210	
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	24	
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE	362	
T83	BENEFICE DE L'EXERCICE	605	
T85	TOTAL CHARGES	5 063	5

COMPTE DE RESULTAT

DEC 2880

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SAFCA

M 1999 12 31 A0001 W ACO 01 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions F CFA)

POSTE	PRODUITS	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
V01	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 281	4 367
V03	-Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	0	0
V04	-Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	4 281	4 367
V5F	-Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	-Autres intérêts et produits assimilés	0	0
V5G	PRODUITS SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V06	COMMISSIONS	0	0
V4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0
V4C	-Produits sur titres de placement	0	0
V4Z	-Dividendes et produits assimilés	0	0
V6A	-Produits sur opérations de change	0	0
V6F	-Produits sur opérations de hors bilan	0	0
V6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	78	100
V8B	MARGES COMMERCIALES	0	0
V8C	VENTE DE MARCHANDISES	0	0
V8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
W4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	461	540
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X6A	SOLDE EN BENFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0
X01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTAT° DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8	9
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	235	16
X83	PERTE DE L'EXERCICE	0	0
X85	TOTAL	5 063	5 032

SAFCA, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 1999

1. PRÉSENTATION DE LA SAFCA

La Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) est un établissement financier par la loi n° 90-589 du 25 juillet 1990 portant réglementation bancaire en Côte d'Ivoire. Son siège administratif et social est situé à Abidjan.

La SAFCA a pour objet le financement des ventes à crédit de véhicules de transport et de matériel d'équipement aux petites et moyennes entreprises.

L'actionnariat de référence de la SAFCA est composé de concessionnaires et d'importateurs de véhicules automobiles.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de SAFCA ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire applicable aux banques et établissements financiers des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire en Côte d'Ivoire.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après :

2.1 COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 12 janvier 1994 qui ont fait l'objet d'une réévaluation par l'application d'un coefficient uniforme de 1,40 conformément à la loi de finances pour la gestion 1995.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction de leur durée d'utilisation estimée à compter de leur date de mise en service. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Mobilier de bureau et de logement	10 ans
Agencements, installations	10 ans
Matériel de bureau et de logement	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	3 ans

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur comptable des titres de participation est supérieure à l'estimation de la quote-part détenue dans les capitaux propres de la société émettrice des titres.

2.4 CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

La SAFCA ayant pour objet le financement de l'équipement des PME, les crédits sont accordés à la clientèle pour l'acquisition de matériel de transport ou de matériel industriel et agricole. Ces crédits sont matérialisés par des effets de commerce avec des tombées d'échéances mensuelles.

Les échéances impayées sont enregistrées dans des comptes spécifiques de créances impayées et font l'objet de provisions pour dépréciation évaluées en fonction du nombre d'échéances impayées, de l'existence ou non du bien financé et de la situation du débiteur.

Les taux de provision qui sont appliqués aux montants impayés et à l'en-cours à échoir relatif aux crédits sur lesquels des impayés sont constatés se présentent comme suit :

	31/12/1998	31/12/1999
Moins de 3 impayés	10 %	10 %
Entre 3 et 6 impayés	35 %	35 %
Six impayés et plus	60 %	60 %
Contentieux	90 %	90 %

Les frais de poursuite facturés aux clients mais non encaissés à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 %.

2.5 PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE EN CÔTE D'IVOIRE

La société SAFBAIL exerce son activité dans les mêmes locaux et avec les mêmes moyens d'exploitation que la SAFCA. À ce titre, les frais généraux de la SAFCA sont facturés à la SAFBAIL sous déduction des frais propres à chaque société, au prorata de l'en-cours financier et du nombre de dossiers gérés par chacune des sociétés.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

La SAFCA a constitué une provision pour risques généraux non déductible fiscalement et destinée à couvrir les risques généraux inhérents à l'activité bancaire, notamment le risque de transformation et d'illiquidité. Elle a été évaluée de manière discrétionnaire par la direction de l'établissement conformément aux usages de la profession et à la réglementation concernant les « Fonds pour risques bancaires généraux ». L'encours de cette provision n'a pas évolué depuis 1998 en raison de nouvelles

2.7 SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal qui comprennent :

- les charges qui sont déduites du résultat comptable de l'exercice, mais qui ne sont pas déduites de l'assiette de l'impôt que sur un exercice ultérieur ;
- les produits qui sont imposés dans l'exercice, mais qui ne seront pris dans le résultat fiscal que sur un exercice ultérieur.

Le Plan comptable ivoirien ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente ; seule la charge fiscale correspondant à l'impôt sur les bénéfices exigible à la clôture de l'exercice est enregistrée dans les comptes annuels.

2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Depuis l'exercice 1994, la société constate au passif du bilan la provision correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel au titre des indemnités de départ à la retraite. Les règles de calcul retenues pour cette provision sont celles préconisées par la convention collective interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 CRÉANCES INTERBANCAIRES

Elles s'analysent comme suit à la clôture, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Banque Centrale	766	427
Chèques Postaux (CCP)	1	1
Banques	22	69
Total	789	497

3.2 CRÉANCES SUR LA CLIENTELE

Le montant de cette rubrique correspond à l'en-cours des crédits à la clientèle à la clôture et se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
En-cours net	22.664	23.616
Créances impayées, douteuses et litigieuses net	559	646
Total créances à la clientèle	23.223	24.262

3.2.1 Encours net

Le montant de cette rubrique correspond à l'encours des crédits à la clientèle non à la clôture et se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
En-cours sain	21.310	22.664
En-cours à échoir sur des crédits ayant fait l'objet d'impayés	1.711	2.000
Provisions pour dépréciation	(357)	(2.000)
Total net	22.664	22.664

L'en-cours sain concerne la part non échue des crédits sur lesquels il n'existe pas d'impayés au 31 décembre 1999. Les provisions pour dépréciation sont relatives à la part de l'en-cours à échoir des crédits sur lesquels des impayés ont été constatés au 31 décembre 1999. Elles ont été évaluées conformément à la méthode décrite dans la note 2.4 ci-dessus ; les montants échus et impayés figurent dans la rubrique « Créances impayées, douteuses et litigieuses » du bilan (voir note 3.2.2 ci-dessous).

3.2.2 Créances impayées, douteuses et litigieuses

Ce poste regroupe l'ensemble des échéances impayées sur les crédits à la clientèle et les créances contentieuses. Afin d'évaluer les provisions pour dépréciation nécessaires,

	31/12/1998	31/12/1999
Dossiers ayant moins de 3 impayés	155	198
Dossiers ayant entre 3 et 6 impayés	252	194
Dossiers ayant plus de 6 impayés	590	794
Dossiers contentieux	195	244
Sous-total	1.192	1.430
Frais de poursuite	9	10
Total brut	1.201	1.440
Provisions pour dépréciation	(642)	(794)
Total net	<u>559</u>	<u>646</u>

Les provisions pour dépréciation ont été évaluées conformément à la méthode décrite dans la note 2.4 ci-dessus.

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

L'évolution du portefeuille-titres de la SAFCA au cours de l'exercice 1999 se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	Augmentations	Diminutions	31/12/1999
Titres de participation	2.329	120	(240)	2.209
Titres d'État	21	-	-	21
Total valeurs brutes	2.350	120	(240)	2.230
Provisions	(108)			(122)
Valeurs nettes	<u>2.242</u>			<u>2.108</u>

Le portefeuille de titres de participation et les provisions constatées ont évolué comme suit, en millions de FCFA :

Sociétés	31/12/1998	Augmentations	Diminutions	31/12/1999
SOMAFI (Mali)	160	40	(105)	95
SOCCA (Cameroun)	13	-	-	13
SOBCA (Burkina Faso)	8	-	-	8
SOGECA (Sénégal)	5	-	-	5
STOCA (Togo)	133	-	-	133
SOGACA (Gabon)	415	-	-	415
SOCABAIL (Cameroun)	6	-	-	6
SAFBAIL (Côte d'Ivoire)	1.182	-	-	1.182
GIEFCA (France)	247	-	-	247
SICR (Côte d'Ivoire)	25	-	-	25
SOBFI (Burkina Faso)	135	80	(135)	80
Valeurs brutes	2.329	120	(240)	2.209
 Provision	 (108)	 (19)	 5	 (122)
	2.221			2.087

L'évolution des provisions pour dépréciation des titres s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

Sociétés	31/12/1998	Augmentations	Diminutions	31/12/1999
SICR	(10)	-	2	(8)
SOBCA	(8)	-	-	(8)
STOCA	(56)	-	2	(54)
SOMAFI	(19)	-	1	(18)
SOBFI	(15)	(19)	-	(34)
Total	(108)	(19)	5	(122)

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	Augmentations et transferts	Diminutions et transferts	31/12/1999
Logiciels	-	344	-	344
Terrains	26	-	-	26
Constructions	282	-	(4)	278
Matériel de transport	177	27	(9)	195
Matériel et mobilier	711	78	(357)	432
Aménagements, agencements, installations	631	37	-	668
Total brut	1.827	486	(370)	1.943
Amortissements cumulés	(943)	(229)	40	(1.132)
Total immobilisations nettes	884			811

Les variations constatées au niveau des immobilisations sont principalement liées au reclassement des logiciels en immobilisations incorporelles pour une valeur brute de FCFA 320 millions.

3.5 AUTRES ACTIFS

Cette rubrique se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Comptes courants Stés du Groupe	104	165
Prêts scolarité	7	8
Intérêts à recevoir sur crédit	202	226
Prêts STOCA	-	444
Prêts SOBFI	-	677
Débiteurs Divers et autres	9	28
Total	322	1.548
Total Provisions	-	(7)
Valeurs Nettes	322	1.541

La forte variation de ce poste s'explique essentiellement par l'octroi d'avances aux sociétés du Groupe SOBFI et STOCA.

3.6 COMPTES D'ORDRE ET DIVERS ACTIF

Les comptes d'ordre et divers comprennent principalement des charges payées d'avance et se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Loyers et charges payés d'avance	5	5
Entretien payé d'avance	2	10
Primes assurance payées d'avance	5	1
Charges diverses payées d'avance et divers	10	3
Total	22	19

3.7 DETTES INTERBANCAIRES

Le montant de cette rubrique est composé des soldes créditeurs des comptes courant bancaires et des refinancements obtenus auprès du système bancaire. Il s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
À vue		
BIAO	103	183
PARIBAS	1	-
BICICI	77	829
SIB	1.305	183
SGBCI	307	637
Dettes interbancaires à vue	1.793	1.832
À terme		
Refinancement BCEAO	7.998	8.366
Ligne SGBCI	2.000	2.000
Ligne SIB	-	1.100
Ligne PARIBAS	500	1.200
Ligne BICICI	1.000	1.000
Ligne BOA Bénin	1.000	-
Ligne ECOBANK	300	500
Ligne BOA Abidjan	-	193
Dettes interbancaires à terme	12.798	14.359
Dettes interbancaires	<u>14.591</u>	<u>16.191</u>

3.8 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

L'exercice 1998 avait été marqué par le lancement du deuxième programme d'émission de Bons des Établissements Financiers (BEF) en Afrique de l'Ouest. Cette opération portait sur un montant de FCFA 5.500 millions entièrement souscrit dès le lancement le 7 septembre 1998. Les BEF à échéance du 2 septembre 1999 ont été renouvelés jusqu'au 28 Août 2000.

Le solde des BEF correspond aux séries de titres du deuxième programme non échus à la clôture de l'exercice et s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

Série	Nominal	Taux intérêts	Échéance
1	3.000.000	8,25 %	28/08/2000
2	2.500.000	9,00 %	28/08/2000
Total	<u>5.500.000</u>		

3.9 AUTRES PASSIFS

Ce poste se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Comptes courants concessionnaires	309	367
Intérêts débiteurs	226	263
Intérêts payés d'avance	(57)	(55)
Taxes et impôts à payer	87	115
Créditeurs divers	77	67
Total	<u>642</u>	<u>757</u>

3.10 COMPTES D'ORDRE ET DIVERS PASSIF

Les comptes d'ordre et divers comprennent essentiellement des charges à payer et se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Attente mise-en production	88	28
Liaison paiement d'avance	24	8
Primes, gratifications et rémunérations à payer	94	108
Taxes et impôts directs à payer	147	34
Charges diverses à payer	23	41
Total	376	219

3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Provision pour risque fiscal	43	-
Provision pour indemnités de départ à la retraite	261	348
Total	304	348

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été évaluée conformément aux dispositions de la convention collective interprofessionnelle en vigueur en Côte d'Ivoire. Elle est calculée en fonction du nombre d'employés présents dans l'entreprise à la clôture de l'exercice et de leur ancienneté dans la société.

3.12 COMPTES DE CAPITAUX PROPRES

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur les comptes de capitaux propres s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	Affectation du résultat	Autres mouvements		31/12/1999
			Dotations	Retraits	
Capital	1.000	-	-	-	1.000
Réserves	3.314	200	-	-	3.514
Provision pour risques généraux	1.000	-	-	-	1.000
Ecart de réévaluation	76	-	-	-	76
Report à nouveau	58	104	-	-	162
Capitaux propres hors résultats	5.448	304	-	-	5.752
Résultat de l'exercice	605	(605)	397	-	397
Capitaux propres	<u>6.053</u>				<u>6.149</u>

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1998 est conforme à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 1999 ayant affecté les résultats dudit exercice.

3.13 COMPTE DE RÉSULTAT

3.13.1 Intérêts et charges assimilées

Les valeurs comparées se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Intérêts débiteurs banque	511	664
Intérêts sur émission BEF	473	479
Intérêts sur emprunt	461	458
Autres frais financiers	146	88
Total	<u>1.591</u>	<u>1.689</u>

3.13.2 Frais généraux d'exploitation

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Frais de personnel	822	1.063
Autres frais généraux	747	831
Total	1.569	1.894

3.13.3 Solde en pertes des corrections de valeur sur créances et du hors bilan

Cette rubrique se décompose de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Dotations aux provisions / créances en souffrance	334	376
Provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	80	45
Créances irrécouvrables	208	328
Reprises de provisions / créances en souffrance	(91)	(225)
Récupération sur créances amorties	(25)	(18)
Reprise provisions pour risques et charges	-	(53)
Total	506	453

3.13.4 Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés comparés se présentent de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Intérêts sur crédits à la clientèle (hors taxes)	4.027	4.152
Autres produits assimilés	254	215
Total	4.281	4.367

3.13.5 Produits généraux d'exploitation

Les produits généraux d'exploitation se composent essentiellement de prestations services facturées par la SAFCA. Ils s'analysent de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/1998	31/12/1999
Prestations fournies à STOCA	2	
Prestations fournies à SAFBAIL	385	
Prestations fournies à SOGACA	14	
Prestations fournies à SOCCA	22	
Prestations à divers tiers	27	
Autres produits d'exploitation	11	
Total	461	461

3.14 SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente se présente de la manière suivante, en millions de FCFA

	31/12/1998			31/12/1999		
	Assiette	Taux	Impôt	Assiette	Taux	Impôt
Impôts payés d'avance						
Provision pour congés payés	14	35 %	5	29	35 %	10
Fonds pour risques généraux	1.000	35 %	350	1.000	35 %	350
Provision pour départ à la retraite	261	35 %	91	348	35 %	122
Provision pour risque fiscal	43	35 %	15			-
			461			482
Impôts à payer						
Réserve pour plus-value à réinvestir	31	35 %	11	30	35 %	10

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le Bilan et le Compte d'Exploitation du quarante troisième exercice social arrêté au 31 décembre 1999, tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de **397.404.456 FCFA**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du bénéfice de l'exercice, soit :

A la réserve spéciale instituée par la loi n° 75/549 :	59.610.668 FCFA
Pour la porter à 722.364.179 FCFA	
Le solde	337.793.788 FCFA
Augmenté du report à nouveau	162.247.236 FCFA
Soit un total de	500.041.024 FCFA
Serait réparti de la façon suivante :	
Aux actionnaires un premier dividende de 6 %	60.000.000 FCFA
A la Réserve Extraordinaire	100.000.000 FCFA
pour la porter à : 2.220.000.000 FCFA	
Au report à nouveau	100.041.024 FCFA
Le solde aux actionnaires à titre de dividende Complémentaire	240.000.000 FCFA

Les dividendes seront réglés courant mai 2000.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes dont il lui a été donné lecture sur les opérations visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et ratifie en tant que de besoin, lesdites opérations.



1, Rue des Carrossiers - 04 B.P. 27 Abidjan 04 - R C I - Tél. 21 24 91 77 - Fax : 21 35 77 90

N/Ref. : 57/SAF/2000 - DG/DD/of

Abidjan, le 20 Mars 2000

V/Ref.

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Ordinaire de votre Société, statuant sur les comptes du quarante troisième exercice social se tiendra à Abidjan :

Le MARDI 11 AVRIL 2000 à 10 Heures Précises

dans la Salle de Conférence de la Chambre de Commerce au Plateau

Ordre du jour :

- 1°) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration
- 2°) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes
- 3°) Examen et approbation du Bilan et Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999
- Affectation des résultats - Distribution des dividendes
- 4°) Quitus de leur gestion aux Administrateurs
- 5°) Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- 6°) Questions diverses

Nous vous serions reconnaissants de désigner la personne qui vous représentera à l'Assemblée, de nous la faire connaître et de lui établir le pouvoir nécessaire qu'elle nous en présente en début de séance.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à votre disposition au siège de la Société.

Vous en remerciant par avance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président Directeur Général

DIACK DIAWAR

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE

Société Anonyme au Capital de 1.000.000.000 F. C.F.A.

Siège Social Abidjan - R.C. 377 - Etablissement Financier A 0001 W

N° d'Identification J.N. 0100377 W

Pays: COTE D'IVOIRE

Société: SAFCA

Date d'arrêt: 31 décembre 1999

Devise: F.CFA

BILANS COMPARES 1998/1999 A FIN DECEMBRE

ACTIF	1998			1999			PASSIF	1998	1999
	BRUT	AMO OU PROV	NET	BRUT	AMO OU PROV	NET			
TITRES DE PARTICIPATION									
- parts dans sociétés du groupe	2 328 955 350	108 163 047	2 220 792 303	2 208 955 350	122 378 590	2 086 576 760	- capital	1 000 000 000	1 000 000 000
- parts dans autres sociétés	21 000 000	0	21 000 000	21 000 000	0	21 000 000	- réserve légale	100 000 000	200 000 000
IMMOBILISATIONS PROPRES	1 834 394 364	942 786 587	891 607 777	1 949 883 553	1 132 380 006	817 503 547	- autres réserves	4 183 347 799	4 283 347 799
							- report à nouveau	57 708 104	162 247 236
							- réserve spéciale réévaluation	75 808 382	75 808 382
COMPTE CLIENTS							SITUATION NETTE	5 416 864 285	5 721 403 417
- portefeuille effets net	23 021 242 566	356 784 236	22 664 458 330	23 917 373 392	376 041 976	23 541 331 416	+ VL A REINVESTIR	31 298 022	30 396 815
- clients débiteurs	1 192 050 640	633 666 545	558 384 095	1 429 378 201	783 380 146	645 998 055	CLIENTS CREDITEURS	52 898 607	104 966 831
- frais de poursuite	8 591 530	8 591 530	0	10 391 857	10 391 857	0	PROVISIONS DIVERSES	303 789 870	347 580 500
							CPTES COURANT CONCESS.	308 890 925	366 694 237
DEBITEURS DIVERS	503 484 308	0	503 484 308	1 738 915 837	7 252 485	1 731 663 352	FOURNISSEURS		
							- concessionnaires	88 102 000	28 067 200
							- autres	50 789 287	45 751 960
							CREDITEURS DIVERS	484 459 891	363 380 005
							REGULARISATIONS FINANC.	225 805 614	262 004 419
BANQUES ET CAISSE	799 923 785	0	799 923 785	516 017 934	0	516 017 934	DEPOTS DE GARANTIE	1 100 000	1 100 000
							BANQUES		
							- banque centrale	7 998 300 000	8 366 400 000
							- autres banques	6 592 812 965	7 824 941 224
							- refinancement autres	5 500 000 000	5 500 000 000
RESULTAT (perte)	0	0	0	0	0	0	RESULTAT (bénéf.) après Impôt	604 539 132	397 404 456
	29 709 642 543	2 049 991 945	27 659 650 598	31 791 916 124	2 431 825 060	29 360 091 064		27 659 650 598	29 360 091 064

ORIGINAL

**SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CRÉDIT
AUTOMOBILE, S.A.
SAFCA**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2000

CERTIFICATION DU MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES
AU COURS DE L'EXERCICE DE DOUZE MOIS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

01 BP 202
Abidjan 01

ERNST & YOUNG - CCCA
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CRÉDIT AUTOMOBILE, S.A.
SAFCA**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2000

CERTIFICATION DU MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES
AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES AU COURS
DE L'EXERCICE DE DOUZE MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1999

FCFA 382.212.155

Nous soussignés, ERNST & YOUNG - CCCA et Bernard N'Dabian Kroah Bilé, commissaires aux comptes de la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) certifions exact, en application des dispositions de l'article 525 Alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA, le montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées qui nous a été communiqué par la Direction Générale et qui s'élève à FCFA 382.212.155.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG - CCCA



N'Dabian Kroah-Bilé



Christian Marmignon
Associé

1 février 2000

Pays: COTE D'IVOIRE
 Société: SAFCA
 Date d'arrêté: 31 décembre 1999
 Devise: F.CFA

COMPTES DE RESULTAT COMPARES 98/99 A FIN DECEMBRE

CHARGES	1998	% (1)	1999	% (1)	PRODUITS	1998	% (1)	1999	% (1)
FRAIS FINANCIERS					PRODUITS FINANCIERS H.T				
- intérêts débiteurs banque	1 458 907 806	6.43%	1 610 071 285	6.84%		4 027 679 414	17.76%	4 152 984 773	17.65%
-autres frais financiers	132 144 644	0.58%	78 664 471	0.33%					
PERSONNEL & CHARGES	853 967 802	3.77%	1 108 951 906	4.71%	INTERETS DE RETARD	107 778 743	0.48%	60 796 743	0.26%
IMPOTS & TAXES (hors TPS)	90 398,111	0.40%	103 195 809	0.44%	DOMMAGES ET INTERETS	15 177 633	0.07%	15 351 260	0.07%
AUTRES FRAIS GENERAUX	624 549 552	2.75%	682 251 392	2.90%	COMMISSIONS IMPORTATEURS	24 816 814	0.11%	21 711 273	0.09%
DOT. AUX AMORTISSEMENTS	196 228 053	0.87%	228 859 814	0.97%	FRAIS DE DOSSIERS	35 504 000	0.16%	38 024 800	0.16%
PROV S/CLIENTS DEBITEURS	231 049 872	1.02%	170 771 668	0.73%	PRESTATIONS DE SERVICES	449 864 605	1.98%	527 705 682	2.24%
					PRODUITS DIVERS	152 949 198	0.67%	183 533 946	0.78%
CREANCES IRRECOUVRABLES	208 707 128	0.92%	327 973 571	1.39%	RECUP. S/ CREANCES IRRECOU.	24 903 870	0.11%	18 377 809	0.08%
H. EXPLOIT. ET/OU P.P	325 148 511	1.43%	120 568 733	0.51%	HORS EXPLOITATION ET/OU P.P	249 111 725	1.10%	85 339 643	0.36%
IMPOT BIC	362 145 391	1.60%	275 112 824	1.17%					
RESULTAT D'EXPLOIT. AP. IMPO	604 539 132	2.67%	397 404 456	1.69%					
	5,087 786 002	22.44%	5 103 825 929	21.69%		5 087 786 002	22.44%	5 103 825 929	21.69%

Comptes courants concessionnaires

31 décembre 1998

31 décembre 1999

308 890 925

366 694 237

(1) % exprimé / encours net moyen

Encours net moyen 1998

Encours net moyen 1999

22 672 139 819

23 535 122 421